

les petites habitations. Ceux dont le revenu était de moins de \$4,000 ont représenté 6 p. 100 des emprunteurs, sous le régime des prêts autres que les prêts obtenus des agences et 11.3 p. 100 dans le cas des prêts par les agences; ceux qui gagnaient moins de \$5,000 ont représenté 29.1 p. 100 sous le régime des prêts autres que les prêts des agences et 46.3 p. 100 dans le cas des prêts par des agences. Nous avons fait passer ces avantages à un groupe de citoyens dont les revenus sont plus modiques. Je ne prétends pas aujourd'hui que ce chiffre est aussi réduit que je voudrais, mais nous sommes néanmoins parvenus à étendre ces avantages à un groupe de citoyens aux revenus beaucoup plus modiques que ce n'était le cas aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

J'en viens ainsi à la demande que nous présentons aujourd'hui. Nous demandons 350 millions de plus. Nous pourrions ainsi porter à 750 millions le montant total prévu à l'article 22. Cette somme devra servir à des prêts directs, dans des petites localités, chose qui revêt la plus haute importance. Nous ne voulons pas que les Canadiens habitant les centres plus petits soient négligés dans l'application du programme officiel d'habitation. Cette mesure devra aussi servir au financement des sociétés à dividendes limités. Nous avons déjà cherché à favoriser l'action de ces sociétés, et nous continuerons de le faire. Il s'agit ici, en effet, du programme aux termes duquel un club philanthropique ou une église peut former une société dans le dessein de construire des maisons pour nos concitoyens plus âgés. Nous voyons dans ces entreprises un avantage sérieux pour la nation dans son ensemble et nous leur accorderons tous les secours qu'il sera en notre pouvoir de leur accorder.

Il faudra aussi prévoir la prorogation du programme de prêts au titre de la construction des petites habitations inauguré l'été dernier. Nous voulons ainsi aider les jeunes Canadiens à se construire des maisons, cherchant par là à faciliter l'accès du plus grand nombre à la propriété comme, aussi, à fournir du travail. Je doute qu'il y ait un moyen plus rapide de fournir du travail que la construction de maisons. On se trouve ainsi à assurer des emplois non seulement aux ouvriers du bâtiment, mais encore à ceux qui fabriquent les meubles et tout ce qui entre dans une maison, comme à ceux qui aménagent les terrains, etc. Ce secteur de notre activité économique intéresse un très grand nombre d'emplois.

Nous ne voulons toutefois pas devenir la grande source de fonds destinés à la construction de maisons. Le gouvernement estime que c'est le prêteur particulier qui doit fournir la meilleure partie de l'argent à cette fin.

[L'hon. M. Green.]

On espère cette année que 140,000 maisons seront mises en chantier chez nous. Ce sera un record. Je crois que le chiffre le plus considérable atteint jusqu'ici a été de 137,000. On a l'impression aujourd'hui que cet objectif sera atteint, malgré toutes les lamentations que nous entendons de ceux qui... Je ne dirai pas de quoi il s'agit. Je ne veux pas m'attirer des ennuis en faisant adopter le bill par la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre s'assagit.

L'hon. M. Green: Je me contente de rester poli.

L'hon. M. Chevrier: Il ne veut pas retarder l'adoption de son propre projet de résolution.

L'hon. M. Green: La mise en chantier de 140,000 maisons à une moyenne de prêt de \$10,000, cela signifie qu'il faut trouver 1,400 millions de dollars pour la construction de ces maisons. J'avoue bien franchement que nous ne sommes pas en affaires à ce point-là et qu'à mon avis aucun gouvernement au Canada ne pourrait ni ne devrait y être. Je répète donc que, selon moi, ce sont les prêteurs particuliers qui doivent fournir le gros des capitaux pour la construction de maisons d'habitation. Notre intention est de faire agir la Société centrale d'hypothèques et de logement dans un rôle supplétif seulement, c'est-à-dire d'appliquer les dispositions de la loi nationale sur l'habitation à tous ceux qui ont établi leurs titres et qui ne peuvent pas obtenir de prêts des prêteurs approuvés.

Dans quelle mesure la Société utilisera-t-elle le supplément proposé de capitaux? Cela dépendra, bien entendu, de la participation des prêteurs particuliers. Ainsi que je le disais tantôt, je signale avec plaisir que, depuis quelques semaines, les prêteurs particuliers s'intéressent plus activement au marché. Au cours des dix-huit premières semaines de 1958, des prêteurs agréés ont consenti des prêts assurés (il s'agit des prêts ordinaires dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation, indépendamment des prêts sur les petites habitations) pour presque le double de maisons qu'en 1957, les chiffres étant de 11,775, en regard de 6,054 l'an dernier.

M. Garland: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Pourrait-il nous en donner la raison?

L'hon. M. Green: Je pense que l'été dernier l'industrie du bâtiment s'acheminait vers une véritable crise, mais que la mise en vigueur du plan de prêts sur les petites habitations et notre initiative visant à encourager la construction de maisons dans tout le Canada ont redonné confiance aux construc-